

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue en la salle des délibérations de l'hôtel de ville, le **lundi 7 août 2017** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Dubé, maire  
Monsieur François Bujold, conseiller  
Monsieur Jean Cormier, conseiller  
Monsieur René Leblanc, conseiller  
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Est également présent :

Monsieur Stéphane Cyr, directeur général et greffier-adjoint

Sont absents :

Madame Geneviève Braconnier, conseillère  
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

**ADMINISTRATION**

217-08-17

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier

**APPUYÉ DE :** Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

**D'adopter** l'ordre du jour tel que lu par le maire. Il est à noter que cet ordre du jour demeure ouvert à toutes autres modifications.

**ADOPTÉE**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

218-08-17

**SÉANCE ORDINAIRE DU 2017-07-03**

**Considérant que** les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2017;

**Considérant que** les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Querry

**APPUYÉ DE :** Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

**D'adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2017.

**ADOPTÉE**

219-08-17

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 JUILLET 2017**

**Considérant que** les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 juillet 2017;

**Considérant que** les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Querry

**APPUYÉ DE :** Monsieur Éric Dubé

et unanimement résolu :

**D'adopter** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 juillet 2017.

## **ADOPTÉE**

### **CORRESPONDANCE**

- De M. André G. Bernier, directeur à la direction du développement durable et de la voirie locale :
  - . une correspondance concernant le projet déposé de décohesionnement sur le chemin Pardiac, informant la Ville que la demande d'aide financière pour les travaux planifiés en 2019, devra être de nouveau présentée ultérieurement;
  - . une correspondance concernant le projet de scellement de fissures sur le chemin de Saint-Edgar, qui a été jugé potentiellement admissible à une aide financière pouvant atteindre un maximum de 75 % des dépenses admissibles et demandant certaines actions et certains documents pour compléter le dossier;
  - . une correspondance concernant la demande d'aide financière pour des travaux de réfection du chemin Cyr, informant la Ville qu'après analyse, le Ministère se voit dans l'obligation de refuser l'aide financière demandée étant donné que celle-ci n'est pas admissible au programme.
  
- De Mme Christiane Beauchemin, vice-présidente à l'indemnisation des accidentés de la Société de l'assurance automobile du Québec, une correspondance avisant la Ville qu'elle a mandaté sa direction de la vérification interne afin d'analyser les demandes de remboursement des municipalités pour les appareils de désincarcération. Elle rappelle également à l'ensemble des municipalités les règles actuelles de remboursement en vigueur.
  
- De la MRC de Bonaventure, un chèque au montant de 15 000 \$, représentant le 1<sup>er</sup> versement de 50 % aux municipalités dans le programme FAIR – Volet 4 – 2017-2018.
  
- De M. Marc Croteau, sous-ministre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire :
  - . une correspondance ainsi qu'une copie d'un projet de décret concernant la déclaration d'une zone d'intervention spéciale sur le territoire de certaines municipalités locales affectées par les inondations survenues au printemps 2017;
  - . une deuxième correspondance transmettant à la Ville, suite aux consultations publiques du 10 juillet dernier concernant les récentes inondations, une copie du projet de décret bonifié.
  
- Du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, un avis de dépôt de paiement au montant de 4 088 \$, représentant une compensation pour les terres publiques pour l'année 2017.
  
- De M. Normand Fauchon, directeur à la direction de la gestion administrative et des contrôles des programmes, une correspondance avisant la Ville que le projet déposé dans le cadre du Programme Nouveau Fonds Chantier Canada-Québec – Volet fonds pour les petites collectivités, concernant la réfection du Centre communautaire Adrien-Gauvreau n'a pas été retenu, et ce, compte tenu du manque de disponibilité de l'enveloppe budgétaire prévue.
  
- De M. Marc-André Leblanc, directeur du Service des programmes fiscaux, un état de dépôt d'un montant de 167 265 \$, en paiement de la mesure financière de péréquation prévu à l'article 261 de la Loi sur la fiscalité municipale pour l'année 2017.
  
- De M. Laurent Lessard, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, une correspondance offrant une aide financière pouvant atteindre la somme de 1 000 \$, dans le projet de Marché public 2017, indiquant

que les modalités associées au versement de cette aide seront communiquées ultérieurement.

- De Mme Marie-Chantal Gagné, chargée de projet à la mobilisation et au financement de l'Association québécoise de prévention du suicide, une correspondance remerciant la Ville pour son engagement envers la cause de la prévention du suicide dans le cadre du Défi On roule pour toi, afin de soutenir monsieur Cédric Boilard et son équipe.
- De M. François Boulay, maire de Ristigouche Partie-Sud-Est, une correspondance concernant un appel à la solidarité municipale pour une demande de soutien financier dans la cause qui les oppose à la pétrolière Gastem.
- De M. Laurent Lessard, ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, une correspondance accordant à la Ville le statut de « Village-relais » et indiquant que la signature de la convention d'attribution, qui sera transmise dans les prochains jours, officialisera ladite reconnaissance.
- De Mme Anne-Marie Jean, présidente-directrice générale du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), une correspondance annonçant que suite à la demande déposée dans le cadre du programme Soutien à la mission 2017-2018 – Diffuseurs – Accueil et programmation, le CALQ accordera une subvention de 87 000 \$. Cette subvention s'applique à l'exercice se terminant le 31 décembre 2017 et sera reconduite pour les trois (3) exercices suivants dans la mesure où les crédits du CALQ demeureront stables et conditionnellement à ce que la Salle de spectacles régionale Desjardins respecte l'ensemble des conditions et modalités inscrites dans la lettre d'entente.
- De M. Jean-Guy Poirier, préfet de la MRC de Bonaventure, une correspondance ainsi qu'un chèque en aide financière de 4 000 \$ relatif au Rallye Baie-des-Chaleurs, édition 2017.
- De M. Bruce Willett, président du conseil d'administration de la Pointe Duthie, une correspondance remerciant la Ville de son support financier, lequel leur permettra d'entretenir leur site durant la saison estivale et d'offrir un produit touristique unique afin de souligner l'histoire de la région.
- De Mme Nathalie Gilbert, agente de gestion financière, à la direction de l'habitation sociale de la Société d'habitation du Québec, une correspondance indiquant que la SHQ a procédé à l'approbation des états financiers 2015.
- De la Commission de protection du territoire agricole, copie d'une correspondance adressée à l'entreprise Mini Excavation Perry inc., indiquant que suite à la décision rendue en 2011 concernant l'autorisation d'exploitation d'une gravière-sablière, cette décision est venue à échéance le 29 novembre 2017 et qu'elle anticipe donc que les activités extractives sont terminées et que la superficie exploitée a été réaménagée ou est en voie de l'être. Des vérifications seront faites prochainement pour s'assurer de l'entier respect de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.
- D'un étudiant de New Richmond, une lettre remerciant le Conseil de lui avoir accordé une aide financière dans le cadre d'un voyage éducatif à Ottawa où il a pu faire de nombreuses rencontres d'autres étudiants provenant de tout le Canada et visiter des sites historiques, relatant l'histoire du Canada.
- De M. Patrick Boudreau, directeur du Service incendie, le rapport des sorties effectuées au mois de juillet 2017.
- De Mme Andie Cloutier, conseillère en sécurité civile, un avis d'expertise concernant le glissement de terrain à la jonction du boulevard Perron et de la rue Melanson, indiquant que les spécialistes ne craignent pas que l'évolution du glissement entraîne des pertes de terrain en sommet.

220-08-17

**COMPTES À PAYER**

**Considérant que** le Conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris et aux dépenses autorisées, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général ou des directeurs de services et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances ordinaires et extraordinaires antérieures;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier

**APPUYÉ DE :** Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

**D'approuver** la liste des engagements de crédits, et ce, au montant de quatre cent un mille trois cent trente-sept dollars et vingt-deux cents (401 337,22 \$);

**D'autoriser** le directeur général à procéder dans les limites de ces crédits.

**ADOPTÉE**

221-08-17

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ À LA PÊCHE AU BAR RAYÉ EN GASPÉSIE - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Considérant que** le ministère des Forêt, de la Faune et des Parcs a mis sur pied un nouveau programme d'aide financière dont l'objectif est l'amélioration de l'accessibilité à la pêche sportive au bar rayé;

**Considérant que** cette pêche a entraîné un engouement auprès des adeptes;

**Considérant que** cette offre de pêche génère des retombées économiques régionales importantes;

**Considérant que** la Ville de New Richmond souhaite mieux soutenir le développement de cette activité sur son territoire;

**Considérant** l'opportunité de doter le quai de New Richmond d'installations sanitaires adéquates et d'un affichage pertinent;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier

**APPUYÉ DE :** Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

**D'autoriser** le directeur général à déposer, pour et au nom de la Ville, une demande d'aide financière, et ce, dans le cadre du Programme d'amélioration de l'accessibilité à la pêche au bar rayé en Gaspésie.

**ADOPTÉE**

222-08-17

**CONTRAT D'ASSURANCES COLLECTIVES - ACHAT REGROUPÉ - SOLUTION UMQ**

**Attendu que** conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la Solution UMQ, la Ville de New Richmond et ce Conseil souhaitent autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus;

**Attendu que** Mallette actuaires inc. s'est déjà vu octroyer le mandat pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans l'application de la Solution UMQ;

**Attendu que** la rémunération prévue au contrat - Solution UMQ - à octroyer est de - 0,65 % au consultant Mallette actuaires inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1,15 %;

**Attendu que** la Ville de New Richmond souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements en assurances collectives de l'UMQ et le mandat au Groupe Mallette Actuaires inc. en conséquence;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Querry

**APPUYÉ DE :** Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

**Que** le préambule fait partie intégrante des présentes comme si au long;

**Que** ce Conseil confirme ainsi par les présentes son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives pour ses employés et/ou élus, au choix de la Ville;

**Que** l'adhésion au regroupement - Solution UMQ - sera d'une durée maximale de cinq (5) ans;

**Que** la Ville de New Richmond mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer suite à l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

**Que** la Ville de New Richmond s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la Ville durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la Ville au consultant Mallette actuaires inc.;

**Que** la Ville s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé suite à l'application des présentes.

**ADOPTÉE**

223-08-17

**LIBÉRATION DU FONDS DE GARANTIE DU REGROUPEMENT BAS-SAINT-LAURENT/GASPÉSIE - ASSURANCES EN BIENS POUR LE TERME 2014-2015**

**Considérant que** la Ville de New Richmond est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur BFL Canada inc. sous le numéro 242-52-218 et que celle-ci couvre la période du 31 décembre 2014 au 31 décembre 2015;

**Considérant que** cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurances biens;

**Considérant qu'**un fonds de garantie d'une valeur de 75 000 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en assurances biens et que la Ville de New Richmond y a investi une quote-part de 7 874 \$ représentant 10,50 % de la valeur totale du fonds;

**Considérant que** la convention relative à la gestion des fonds de garanties prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds;

**5. LIBÉRATION DES FONDS**

*Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement au coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.*

*Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux*

*municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.*

**Considérant que** l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur touchant ladite police et ledit fonds de garantie en assurances biens ont été traitées et fermées par l'assureur;

**Considérant que** la Ville de New Richmond confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur BFL Canada inc. pour la période du 31 décembre 2014 au 31 décembre 2015 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés;

**Considérant que** la Ville de New Richmond demande que le reliquat de 7 874 \$ dudit fonds de garantie en assurances biens soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée;

**Considérant qu'il** est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en oeuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en assurance biens;

**Considérant que** la Ville de New Richmond s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 31 décembre 2014 au 31 décembre 2015;

**Considérant que** l'assureur BFL Canada inc. pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos;

**Considérant que** la Ville de New Richmond s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en assurances biens pour la période du 31 décembre 2014 au 31 décembre 2015;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur François Bujold

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean Cormier  
et unanimement résolu :

**D'obtenir** de l'assureur BFL Canada inc. une lettre confirmant qu'il autorise l'Union des municipalités du Québec, en tant que mandataire du regroupement Bas Saint-Laurent-Gaspésie à libérer le fonds de garantie en assurances biens pour la période du 31 décembre 2014 au 31 décembre 2015.

**D'autoriser** l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Bas-Saint-Laurent-Gaspésie dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

**ADOPTÉE**

224-08-17

**AUTORISATION DE SIGNATURE - VENTE DU LOT 5 017 357**

**Considérant** la transaction de vente à intervenir entre la Ville et les acquéreurs du lot 5 017 357;

**Considérant** la résolution 186-06-2017 par laquelle le maire et la greffière sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville tous les documents pertinents à cet effet;

**Considérant** la période de vacances de la greffière qui s'échelonne du 7 au 25 août 2017;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur René Leblanc

**APPUYÉ DE :** Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

**D'autoriser** le directeur général et greffier-adjoint à signer pour et au nom de la Ville la transaction à intervenir pour la vente du lot 5 017 357, et ce, en remplacement de la greffière.

**ADOPTÉE**

225-08-17

**PROGRAMME ECO-PEINTURE – RÉCUPÉRATION DE CONTENANTS**

**Considérant** la possibilité d'adhérer au programme Eco-Peinture offert par la Société Québécoise de gestion écologique de la peinture conjointement avec Laurentide Re-Source inc., permettant de récupérer les contenants de peinture;

**Considérant que** ce programme est gratuit;

**Considérant que** ce service de récupération permettrait aux citoyens de disposer des contenants de peinture de façon écologique;

**Considérant** la venue éventuelle du compostage obligatoire et évidemment des redevances à l'enfouissement et au recyclage en lien avec les mesure en place de gestion des matières résiduelles et recyclables;

**Considérant que** l'ajout de ce service serait bénéfique pour la Ville;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean-Pierre Querry

et unanimement résolu :

**D'adhérer** gratuitement au Programme Éco-Peinture permettant de récupérer les contenants de peinture.

**D'autoriser** le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Ville l'entente à intervenir entre la Société Québécoise de gestion écologique de la peinture, la société Laurentide Re-Sources inc. et la Ville.

**ADOPTÉE**

**SERVICE DES LOISIRS**

226-08-17

**EMBAUCHE - AGENT DE PROJET À LA FAMILLE ET AUX AÎNÉS**

**Considérant** la volonté du Conseil de procéder à la rédaction d'une politique des aînés et à la mise à jour de la politique familiale;

**Considérant** l'appui financier reçu au projet;

**Considérant qu'**un appel d'offres a été publié pour le poste d'agent de projet à la famille et aux aînés, dans le journal l'Écho de la Baie, sur le site Internet d'Emploi Québec ainsi que sur celui de la Ville;

**Considérant qu'**un processus de sélection a été mis en place et que des entrevues ont eu lieu;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur René Leblanc

**APPUYÉ DE :** Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

**De procéder** à l'embauche de madame Myriam Leblanc à titre d'agente de projet à la famille et aux aînés, et ce, en date du 21 août 2017.

**ADOPTÉE**

## **URBANISME**

227-08-17

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 150, RUE DU CURÉ-MIVILLE**

**Considérant qu'**une demande de dérogation mineure a été déposée pour le 150, rue du Curé-Miville :

Afin de rendre la propriété conforme à l'article 5.1 du Règlement de zonage 927-13 :

- accepter une marge de recul avant de 5,19 mètres au lieu des 6,0 mètres prescrits;
- accepter une marge de recul arrière de 1,18 mètres au lieu des 2,40 mètres prescrits.

**Considérant qu'**un avis public a été publié dans le journal l'Informateur, édition du 20 juin 2017;

**Considérant que** le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis concernant cette demande de dérogation à son assemblée du 31 mai 2017;

**Considérant qu'**aucune personne ou organisme n'ont émis de commentaires relativement à cette demande de dérogation mineure;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur François Bujold

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

**Que** la dérogation mineure requise pour le 150, rue du Curé-Miville, soit acceptée telle que demandée et que le directeur du Service de l'urbanisme soit autorisé à émettre tous les documents pertinents à cette demande.

**ADOPTÉE**

228-08-17

### **PROJET DE RESTAURATION DU LIT NATUREL DE DEUX EMBRANCHEMENTS DE L'ESTUAIRE DE LA PETITE RIVIÈRE CASCAPÉDIA - COMITÉ ZIP GASPÉSIE - DEMANDE D'APPUI**

**Considérant que** le Comité ZIP Gaspésie a déposé une demande d'appui pour leur projet de restauration du lit naturel de deux embranchements de l'estuaire de la Petite rivière Cascapédia;

**Considérant que** ce projet met à jour une problématique d'écoulement de la rivière avec des portions de chenaux remblayés pour ne laisser que de très insuffisants passages pour l'eau et la faune;

**Considérant que** cette problématique est de nature environnementale;

**Considérant** la solution proposée soit le démantèlement de deux (2) ponts et de leurs culées de manière à restaurer les deux (2) bras de rivière dans leur lit naturel;

**Considérant** les conclusions de l'étude hydraulique réalisée en 2017 par Transports Québec;

**Considérant que** la Ville s'est déjà assurée de la protection et la conservation de l'estuaire en le faisant reconnaître comme réserve naturelle;

**Considérant que** la Ville compte assumer éventuellement les coûts liés à l'achat et l'aménagement de pontons flottants, et ce, si les sentiers piétonniers et de vélos sont maintenus et qu'elle prêtera du matériel lors des journées de plantation;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur François Bujold

**APPUYÉ DE :** Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

**D'appuyer** le Comité ZIP Gaspésie dans leur projet de restauration du lit naturel de deux (2) embranchements de l'estuaire de la Petite rivière Cascapédia.

**ADOPTÉE**

229-08-17

**RÈGLEMENT 1043-17 DÉCRÉTANT LA FERMETURE D'UNE ROUTE SANS DÉSIGNATION DE RUE - ADOPTION**

**Considérant que** le Conseil prend en compte le règlement relatif à la fermeture d'une route sans désignation de rue, portant le numéro 1043-17;

**Considérant que** tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

**Considérant que** le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur René Leblanc

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

**D'adopter** le règlement relatif à la fermeture d'une route sans désignation de rue, lequel est identifié sous le numéro 1043-17.

**ADOPTÉE**

**TRAVAUX PUBLICS**

230-08-17

**APPEL D'OFFRES – SERVICES PROFESSIONNELS – PLANS DEVIS, SURVEILLANCE ET CONTRÔLE DES MATÉRIAUX – RÉFECTION STATION DE POMPAGE 8 ET CONDUITES AFFÉRENTES**

**Considérant** l'appel d'offres publié sur le Service électronique d'appel d'offres (SEAO) pour des services professionnels concernant les plans, le devis, la surveillance et le contrôle des matériaux pour la réfection de la station de pompage 8 et des conduites afférentes, se terminant le 14 juillet 2017;

**Considérant** l'aide financière du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) dans ce projet;

**Considérant** la réception de trois (3) soumissions et les résultats obtenus suite à la pondération desdites soumissions par les membres du comité de sélection :

<b>Rang</b>	<b>Soumissionnaire</b>	<b>Montant tx. incl.</b>	<b>Note finale</b>
1	ARPO Groupe-conseil inc.	89 335,58 \$	14,25
2	Stantec Experts-conseil Ltée	109 421,71 \$	12,13
3	Tetra Tech QI inc.	134 175,83 \$	9,89

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean-Pierre Querry

et unanimement résolu :

**D'accepter** l'offre conforme déposée par la firme ARPO Groupe-conseil inc. au montant de quatre-vingt-neuf mille trois cent trente-cinq dollars et cinquante-huit cents (89 335,58 \$), taxes incluses, celle-ci ayant obtenu la plus haute note finale des résultats de pondération, et ce, tel que précisé lors de l'appel d'offres de services professionnels. Le maire et la greffière sont autorisés à signer tous les documents pertinents à cet effet.

**ADOPTÉE**

## **SERVICE INCENDIE**

231-08-17

### **RÉSERVOIR À L'HUILE - CASERNE INCENDIE - FONDS DE ROULEMENT**

**Considérant** l'état de vétusté du réservoir de mazout de la caserne incendie;

**Considérant qu'**une étude a été effectuée pour la conversion du chauffage de la caserne du mazout à l'électricité et que les résultats n'indiquent aucune économie substantielle;

**Considérant** l'offre reçue de la firme Chauffage GFS au montant de cinq mille neuf cent soixante-dix dollars et cinquante-deux cents (5 970,52 \$), taxes incluses, pour la livraison et l'installation d'un nouveau réservoir d'huile;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur René Leblanc

**APPUYÉ DE :** Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

**D'accepter** l'offre reçue de la firme Chauffage GFS pour la livraison et l'installation d'un réservoir d'huile pour la caserne incendie au montant de cinq mille neuf cent soixante-dix dollars et cinquante-deux cents (5 970,52 \$), taxes incluses.

**De procéder** à la conception d'une base de ciment pour un montant maximal de six cents dollars (600 \$), taxes en sus, pour y installer ledit réservoir.

Il est entendu que ces dépenses seront prises à même le fonds de roulement.

**ADOPTÉE**

## **SALLE DE SPECTACLES ET CULTURE**

232-08-17

### **DEMANDE D'AMÉNAGEMENT TEMPORAIRE D'HORAIRE DE TRAVAIL**

**Considérant** la demande d'aménagement temporaire d'horaire déposée par l'agente de communications de la Salle de spectacles régionale de New Richmond;

**Considérant que** cette modification d'horaire est motivée par les différentes répercussions de la fermeture du pont de la Cascapédia;

**Considérant que** cette modification, si acceptée par le Conseil, engendrera des pertes de services à la clientèle au niveau de la Salle de spectacles;

**Considérant qu'**il y a d'autres employés résidant à l'extérieur du territoire de la Ville qui doivent également subir les désagréments de cette fermeture;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean-Pierre Querry

et unanimement résolu :

**De refuser** la demande d'aménagement temporaire d'horaire de travail déposée.

**ADOPTÉE**

## **AFFAIRES NOUVELLES**

233-08-17

### **AIDE FINANCIÈRE POUR LES ÉVÉNEMENTS - FESTIVAL BLUEGRASS 2017**

**Considérant** la tenue du Festival Bluegrass du 27 août au 3 septembre prochain;

**Considérant** les retombées de l'événement pour la Ville;

**Considérant** les efforts déployés par les bénévoles dans l'organisation de ce festival;

**Considérant** le programme d'aide financière mis sur pied par la MRC de Bonaventure en 2017;

**Considérant que** ce programme permet à la Ville d'obtenir 50 % de l'aide financière accordée à un festival jusqu'à un maximum de 4 000 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier

**APPUYÉ DE :** Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

D'autoriser le versement d'une aide financière de 2 500 \$ au Festival Bluegrass 2017 afin de contribuer à la progression du Festival et ainsi permettre la tenue d'un spectacle gratuit sur le site de l'hôtel de Ville le 31 août 2017.

**ADOPTÉE**

234-08-17

**AIDE FINANCIÈRE POUR LES ÉVÉNEMENTS - FOIRE ANNUELLE DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE NEW RICHMOND**

**Considérant** la tenue de la Foire annuelle de la Société d'agriculture de New Richmond du 24 au 27 août 2017;

**Considérant** les retombées de cet événement;

**Considérant** l'effort déployé par tous les bénévoles à l'organisation de cet événement;

**Considérant** le programme d'aide financière mis sur pied par la MRC de Bonaventure en 2017;

**Considérant que** ce programme permet à la Ville d'obtenir 50 % de l'aide financière accordée à un festival jusqu'à un maximum de 4 000 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Querry

**APPUYÉ DE :** Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

D'autoriser le versement d'une aide financière de 500 \$ pour la tenue de la Foire annuelle 2017 de la Société d'agriculture de New Richmond.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)**

Un citoyen se demande à qui incombe la responsabilité d'effectuer la tonte des sentiers Rotary.

L'état des lieux du secteur situé entre les 2 ponts de Saint-Edgar est soulevé à titre de problématique.

Des citoyens saluent le travail des travaux publics en ce qui concerne les travaux d'asphaltage effectué un peu partout dans la Ville.

Une question est adressée afin de connaître l'état de la situation du projet de réfection du Centre communautaire Adrien-Gauvreau.

La nécessité de procéder à des améliorations à la route Garant est amenée en discussion par l'audience.

**CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 20 h 36.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Stéphane Cyr, directeur général et greffier-adjoint